

DIES ACADEMICUS 2013
Lorsque la connaissance rayonne

Samedi 2 novembre 2013
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Dossier de presse

DOSSIER DE PRESSE

Allocution de Mme Martine Rahier

Rectrice de l'Université de Neuchâtel

Allocution de Mme Livia Lüthi

Master 2013 en lettres et sciences humaines

Allocution de Mme Monika Maire-Hefti

Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'éducation et de la famille

Allocution de M. Blaise Godet

Alumnus de l'Université de Neuchâtel

Ancien ambassadeur de Suisse

Collation des doctorats honoris causa

M. Jerome S. Bruner, Faculté des lettres et sciences humaines

Mme Dorothy L. Cheney et M. Robert M. Seyfarth, Faculté des sciences

Le programme musical a été confié aux professeurs Jacob Koella (UniNE) et Sebastian Bonhoeffer (ETHZ), violoncelles.

Allocution de Mme Martine Rahier
Rectrice de l'Université de Neuchâtel

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2013
Lorsque la connaissance rayonne
Samedi 2 novembre 2013
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Mesdames, Messieurs,

Entendre gronder l'orage

Il faudrait être sourd pour ne pas **entendre gronder l'orage**. Et aveugle pour ne pas être blessé par les éclairs. Nous ne sommes ni sourds ni aveugles.

Nous savons que, aussi fort que soit l'orage, celui-ci ne saurait éteindre le ciel. Tout au plus peut-il le voiler, le masquer, ... provisoirement. Il ne faut tout de même pas confondre le destin et la météo ! Cette image de ciel troublé - tout comme celle de mer tempétueuse - est presque usée, certes. Mais dans la période que nous vivons, elle convient parfaitement à rappeler que, ici, à l'Université de Neuchâtel, la connaissance rayonne. Et que d'ici partent et se propagent des énergies fécondes, portées par des individus qui sont des personnalités et inscrites dans des réseaux qui dépassent les structures.

Les porte-voix

Les invités de ce jour de fête illustrent bien ce rayonnement des connaissances et des compétences, qui se diffusent plus loin et subliment plus haut. Ces partenaires de la parole, pour cerner et traduire le rayonnement d'une Université, qui tient la distance et garde la hauteur, sont une étudiante, deux professeurs, un Alumni. Parce que le mot crée la Parole; parce que l'harmonie, chère à Pythagore, engendre la musique; parce que la diplomatie ouvre les horizons jusqu'au plus lointain Orient.

Voici Mme Livia Lüthi, Master ès lettres 2013 en littératures française et allemande; voici le **professeur Jacob Koella et son collègue de l'ETHZ Sebastian Bonhoeffer** avec leurs violoncelles; voici **Son Excellence Blaise Godet**, ancien ambassadeur de Suisse.

La première signe l'excellence: déjà publiée, déjà lauréate de prix littéraires, déjà rédactrice en chef d'une revue de critique littéraire et artistique (*Les Lettres et les Arts*). **Les seconds** ont des parcours d'hommes de science, d'enseignants et de chercheurs, avec de fortes carrières au cours desquelles ils ont promené leurs instruments pour exprimer ce qui dépasse le savoir ... puisque «l'arbre de science n'est pas l'arbre de vie» (Byron, *Manfred*). **Le troisième**, bien connu à Neuchâtel, est allé porter les valeurs et l'éclat de son pays un peu partout dans le monde, et tout dernièrement encore en Chine.

La transmission des connaissances

Des personnalités et des structures disions-nous en introduction à notre propos. L'Université de Neuchâtel a construit des centres d'études et de rayonnement originaux. Elle entend demeurer brillante dans des domaines où elle s'est acquis une réputation qui dépasse largement le Doubs et la Thielle, la Broye et la Venoge! Ce faisant, elle contribue à faire naître des connaissances sociales et la culture scientifique dont la société a besoin. Ici et maintenant, tout autant que dans une perspective de développement durable. Or les connaissances ne deviennent une culture que par leur **transmission**: l'enseignement et la recherche exigent donc et produisent le rayonnement. Dans ce partage, les ondes du savoir se propagent. Elles mettent les croyances à l'épreuve de la raison, et mesurent les utopies à la lumière de la réalité. Pour davantage de clarté.

La force de nos intentions

Permettez-moi, à titre d'exemples, d'évoquer brièvement quelques-uns de ces pôles d'excellence où nous voulons, où nous entendons - au-delà des intentions! - nous affirmer et nous développer. Chacun en repèrera facilement l'importance, les convergences et l'actualité:

Le droit de la santé - dont l'Institut, de renommée internationale, fête son vingtième anniversaire - lance un nouveau master, unique, dispensé à Neuchâtel, Paris et Londres. Dans le même temps, l'IDS confirme son rôle national en contribuant à la création de l'Ecole romande de santé publique avec nos collègues vaudois et genevois.

L'étude des phénomènes migratoires et de la mobilité, avec les problèmes politiques et humains qu'ils engendrent. L'UniNE est devenue l'interlocuteur privilégié des milieux politiques dans ce domaine où s'affrontent les délicates questions de l'intégration, du regroupement familial, de l'asile, etc.

L'hydrogéologie et la géothermie, qui fouillent les profondeurs de nos ressources en or bleu et développent un important projet sur la gestion durable de l'eau.

Le centre des «Sciences cognitives» se penche sur les origines biologiques du langage. Il confronte linguistique et primatologie pour mieux apprendre des singes ce qu'il faut savoir de l'homme! Les docteurs *honoris causa* de ce jour ne me démentiront pas.

Le centre de recherche interfacultaire sur les interactions sociales qui analyse les interactions entre individus ou groupes au niveau du langage et du comportement humain.

Enfin, indispensables à la réflexion sur l'avenir de la planète, deux autres centres de rayonnement. D'une part, **le Laboratoire Temps-fréquence et la Métrologie optique** qui, outre leurs réalisations dans le secteur des horloges atomiques du projet Galileo, conduisent des recherches sur la mesure des changements climatiques. D'autre part, notre programme **d'Ecologie chimique** qui s'inscrit dans le prolongement du Pôle de recherche national *Plant Survival*.

Notre contribution au *vivre ensemble*

Ce sont là, on le voit bien, des domaines vitaux pour la compréhension et la survie de nos sociétés. Nous y contribuons à l'échelle qui est la nôtre et au nom de la solidarité humaine qui nous est échue en partage. Pour redéfinir et assurer *l'être ensemble*, le *vivre ensemble* qui ne cessent de se modifier avec le temps qui passe... et malgré le temps qu'il fait !

Les enjeux sont considérables. La connaissance acquise - ici comme ailleurs - se répand dans un espace totalement connecté. Donc interdépendant. Le miracle de l'Internet assure un puissant rayonnement de la pensée, comme ce fut le cas de l'imprimerie. Et les connaissances explosent, se démultiplient, se font énergie. Inlassablement et pas sans risque. Ce qui en appelle à notre esprit critique et à notre responsabilité. Pour maîtriser le flot des savoirs, en affrontant de permanentes remises en question... dont les réponses viennent rarement à bout.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous faisons confiance. Vous pouvez nous faire confiance.

De cela, nous remercions le peuple neuchâtelois et nos autorités. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Conseil de l'Université, ancien et nouveau, à Monsieur Dick Marty, valeureux capitaine de la dernière législature, et à Monsieur Antoine Grandjean dont nous avons le plaisir de saluer l'arrivée à la présidence de cet organe.

L'Université a pour mission, par l'enseignement et la recherche, de s'attacher à dissiper l'obscurité des phénomènes et de s'opposer à l'obscurantisme des idées toutes faites. Elle sait être humble face à la vérité qu'elle poursuit. Cela ne la rend que plus digne dans les défis et plus forte dans l'adversité.

Sa mission a commencé ici il y a 175 ans, en 1838, lorsque le Roi de Prusse fonda l'Académie: un cadeau précieux, mais précaire. Dès lors, ce ne sont pas les nuages amoncelés qui la feront abandonner sa tâche. Car l'Université sait faire sienne cette sagesse chinoise, largement répandue dans des pays que j'aime à visiter, au pied des plus hauts sommets: « **il vaut mieux allumer une chandelle que de maudire l'obscurité** » !

Aucun chercheur ne me contredira sur ce point. Et personne non plus ne me reprochera de vouloir allumer la mèche et entretenir la flamme! Ni de chercher, à la frontière improbable du lac et du ciel, ce fameux *rayon vert* guetté par les peintres, ce rayonnement qui annonce la lumière du lendemain.

Allocution de Mme Monika Maire-Hefti

Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'éducation et de la famille

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2013

Lorsque la connaissance rayonne

Samedi 2 novembre 2013

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Monsieur le président du Conseil de l'Université,

Madame la rectrice,

Madame la vice-rectrice,

Monsieur le vice-recteur,

Monsieur l'ambassadeur,

Madame et Messieurs les députés aux chambres fédérales,

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Madame et Messieurs les docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs,

Une fois par année, la communauté universitaire se rassemble pour célébrer le "DIES". C'est une journée à la fois solennelle et festive. C'est une journée faite de rites. Des rites parmi lesquels, nous sommes-nous laissé dire, l'allocution du Conseil d'Etat constitue un moment attendu, pour ne pas dire guetté, voire surveillé.

En temps normal, notre première intervention au "dies" aurait donc été un exercice délicat. Mais comme d'autres avant nous, nous nous y serions prêtée, en nous livrant à l'exercice attendu et convenu, en deux temps:

- D'abord, disserter un moment sur le titre donné par l'Université à son dies: "lorsque la connaissance rayonne".
- Ensuite dire le soutien du pouvoir politique à l'Université.

Mesdames, Messieurs,

Nous ne sommes pas, aujourd'hui, 'en temps normal'. L'Université est depuis plusieurs mois au centre de l'intérêt des médias, du public et du monde politique.

Dans la presse, dans les conversations privées, sur les réseaux sociaux, dans les cercles politiques, les 'affaires' sont largement connues, discutées et bien évidemment commentées. Nous savons qu'à l'intérieur de l'Université, l'inquiétude est réelle. Nous savons aussi qu'enseignants et chercheurs, toutes et tous s'efforcent de mener leurs activités de recherche et d'enseignement 'comme si de rien n'était', par respect pour leurs étudiantes et leurs étudiants et par souci du renom de l'Université. Pour cela nous adressons à toute la communauté universitaire notre très sincère reconnaissance.

Mesdames, Messieurs,

Nous devons saisir ce moment pour réfléchir ensemble, afin de prendre un peu de distance, de sortir de l'immédiat et de l'émotion.

Nous avons longtemps hésité à utiliser, aujourd'hui, le mot « crise » pour qualifier la situation à l'Université. S'il s'agissait de dire, en parlant de crise, que l'Université est dans une situation dramatique et catastrophique, que plus rien ne va, nous renoncerions clairement à utiliser ce mot. Mais il est parmi vous suffisamment de personnes qui savent que le mot « *crise* » n'a pas forcément une couleur négative. Jusqu'au 19^e siècle au moins, le mot fait partie du jargon médical.

Une crise, c'est un changement violent qui arrive dans l'évolution d'une maladie, que cela débouche sur la guérison ou non. C'est de là que vient l'expression de « crise heureuse ». Une crise, c'est donc un moment décisif dans l'évolution d'une maladie et, de manière imagée, dans une histoire, dans un récit ou dans une vie ! Si vous êtes d'accord avec nous de donner ce sens au mot de crise, alors, oui, on peut parler de « crise ».

L'Université est à un moment décisif de son histoire, un moment dont l'issue peut être heureuse. Cette histoire, ce n'est bien évidemment pas celle de l'Université en tant que telle. Nous avons fêté son centenaire il y a peu, et à cet âge respectable, l'on ne connaît plus vraiment de crise.

C'est de l'autonomie de l'Université que nous voulons parler. C'est à cela que nous devons réfléchir, si nous voulons prendre un peu de distance par rapport à l'immédiat et à l'émotion. Cette distance, nous devons la prendre : nous devons faire abstraction des personnes, pour en revenir aux institutions.

Cela fait exactement dix ans, le 15 octobre 2003, que la Loi sur l'Université est entrée en vigueur. Cette loi confère à l'Université une certaine autonomie – nous reviendrons sur le terme « certaine ».

Neuchâtel était alors le premier ou l'un des premiers cantons en Suisse à emprunter un chemin que d'autres ont pris depuis. Mais être précurseur est une situation dangereuse : l'on ne peut pas tirer parti des erreurs commises par les autres.

La loi a conféré à l'Université l'autonomie, la liberté et la réactivité qui lui ont permis de se réorganiser pour trouver sa place dans un paysage où les hautes écoles sont toujours plus comparées, mises en concurrence et obligées de convaincre les talents, qu'il s'agisse du corps professoral ou des étudiantes et étudiants.

Mais, *et nous le disons pour la première fois publiquement*, l'on s'est arrêté à mi-chemin. C'est une autonomie incomplète, insuffisante, que l'on a donnée à l'Université.

Pour dire les choses clairement : les rôles respectifs, les droits et devoirs des diverses autorités n'ont pas été définis de manière suffisamment claire.

Entre le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, le Conseil de l'Université, le rectorat et le Sénat, les responsabilités, les lignes de gouvernance, ne sont pas univoques. Qui est responsable de quoi ? Qui rend compte à qui ?

La loi de 2003 ne répond qu'imparfaitement à ces questions. C'est, très exactement, cela que révèle la crise que vit actuellement notre Université.

Mesdames, Messieurs,

Le nouveau Conseil d'Etat n'entend pas attendre que la situation se règle d'elle-même ou devant les tribunaux. Il a pris, et prendra encore, les décisions que les cas particuliers exigent. Mais il entend aussi, et surtout, doter l'Université de nouveaux outils institutionnels, qui contribueront à éviter que ne se répète pareille situation.

C'est dans un dialogue constructif que nous entendons poursuivre notre collaboration, que nous entendons endosser nos responsabilités respectives. Nous devons, à l'aube de cette nouvelle législature, nous apprivoiser, créer des relations de confiance et cela prend du temps, mais ce temps nous devons le prendre pour construire sur des bases solides et dans la durée !

C'est pour cette raison aussi que l'adoption du mandat d'objectifs de l'Université a pris du retard.

Le nouveau Conseil d'Etat entend examiner ce programme de législature académique de manière approfondie. Il entend le faire AVEC l'Université, par son rectorat.

Mais, et cela est nouveau, il entend le faire aussi avec le Conseil de l'Université, conseil qui vient d'être renouvelé. C'est pour nous l'occasion de remercier publiquement les membres de l'ancien conseil et en particulier son président Dick Marty, de leur engagement durant une période quelque peu agitée !

A l'avenir, il faudra que le Conseil assume des responsabilités semblables à ce qui existe dans les autres entités autonomisée. Ce Conseil sera appelé toujours plus à agir comme un réel Conseil d'administration, qui doit être l'interlocuteur de l'Etat pour la conduite de l'Université. C'est pour cela que nous entendons réviser la Loi sur l'Université. Y apporter les modifications nécessaires afin d'assurer à notre Université un avenir prospère, un avenir où elle occupe la place qui doit être la sienne. Un avenir où la rigueur académique et les valeurs sociétales s'écrivent à nouveau en majuscule !

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes convaincue que la crise peut être heureuse...

Le Conseil d'Etat a la ferme volonté d'accompagner l'Université dans la mise en place d'une véritable gouvernance. Nous aurons besoin, pour cela, de votre appui, de l'appui et de la confiance de la communauté universitaire.

D'abord, pour le mandat d'objectifs de l'Université : plus encore que par le passé, nous devons tenir compte de la situation financière délicate de notre canton, des conséquences d'une libre-circulation toujours plus forte des étudiantes et des étudiants, de la concurrence entre les hautes écoles, entre *toutes* les hautes écoles : pas seulement entre universités, mais aussi entre universités et hautes écoles spécialisées.

Nous attendons de la communauté universitaire qu'elle ait le courage de réfléchir avec nous à ces questions sans tabou. Car dans le cas contraire, d'autres le feront à votre, à notre place. Ils le feront à l'emporte-pièce, sur le mode du scandale.

Ne laissons pas les médias, et ceux qui les renseignent avec des intentions douteuses, jouer un rôle qu'ils n'ont pas à jouer dans la politique universitaire !

En même temps, nous attendons de la communauté universitaire qu'elle voie de manière constructive la perspective d'une redéfinition institutionnelle, d'une nouvelle gouvernance.

Le Conseil d'Etat, de son côté, s'engagera avec fermeté en faveur, au profit de l'Université. Il le fera avec la devise nouvelle qui est la sienne : "Ouverture-Clarté-Fermeté".

Dans ce contexte, nous savons que nous pouvons compter sur l'engagement des autorités universitaires en place, du Conseil de l'Université et du rectorat.

C'est avec ces autorités que nous entendons travailler en toute confiance et en réel partenariat pour relever les importants défis qui sont devant nous.

Malgré des circonstances particulièrement difficiles au plan financier, le Conseil d'Etat tient à ce que l'Université de Neuchâtel conserve la place qu'elle mérite. C'est pourquoi, alors que d'autres entités autonomisées (dans la santé par exemple) voient leur enveloppe financière 2014 diminuée de plusieurs millions par rapport à celle de 2013, nous proposons au Grand Conseil d'octroyer une légère augmentation à celle de l'Université. Ainsi la part de financement cantonal qui est pour l'année en cours de 46,5 millions passera en 2014 à 46,9 millions, soit une augmentation de 0,6% !

Certes, cette augmentation n'est pas à la hauteur des espoirs manifestés par le rectorat dans son plan d'intentions. Il est évident que ce cadre financier nécessitera de faire des choix quant aux développements à venir... Mais en comparaison des véritables coupes et des efforts considérables d'économies imposés dans plusieurs domaines par l'Etat, nous pouvons affirmer que nous défendons ainsi, dans un contexte de rigueur financière, la place de l'Université au sein de l'espace de formation neuchâtelois et inter-cantonal.

Mesdames, Messieurs,

C'est à ce prix que nous pourrons, je le souhaite de tout cœur, l'an prochain, réfléchir avec vous, devant vous, sereinement au thème que l'Université a choisi pour son "dies" d'aujourd'hui – 'lorsque la connaissance rayonne'.

Cela signifiera que l'Université aura su revenir entièrement à sa raison d'être : l'enseignement et la recherche et contribuer ainsi dans le sens noble du terme à la création de richesses intellectuelles et matérielles pour notre canton.

Nous avons de quoi être fière : le canton de Neuchâtel doit être le plus petit Etat au monde à disposer d'une telle densité de hautes écoles, avec une Université, des filières HES, une HEP et désormais, avec Microcity, Neuchâtel abrite encore une partie de l'EPFL...portons du soin à ces institutions qui dispensent des formations de haute valeur ajoutée aux talents de demain.

La richesse intellectuelle, le savoir confère un pouvoir mais ce pouvoir doit être exercé avec responsabilité c'est alors que rayonnera la connaissance !

Vous me permettrez une conclusion empruntée à l'une des figures les plus importantes du 20^e siècle, à l'un des pères de la construction européenne – à Jean Monnet, qui dans ses Mémoires commente ainsi les mesures prises pour sortir de la crise de 1929:

"Comme toujours, la sagesse et les réformes n'intervinrent qu'au terme de grandes difficultés. Des mesures si simples, prises plus tôt, eussent-elles évité la grande crise? Poser cette question, c'est ignorer que les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ne voient la nécessité que dans la crise."

Nous vous remercions de votre attention.

Allocution de Mme Livia Lüthi
Master 2013 en lettres et sciences humaines

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2013
Lorsque la connaissance rayonne
Samedi 2 novembre 2013
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

J'ai le privilège de représenter aujourd'hui les étudiants de l'Université de Neuchâtel et c'est avec grand plaisir que je reviens sur les rives de la Faculté des Lettres, où j'ai étudié. J'ai rencontré ici des hommes qui possèdent l'art de placer le verbe dans l'espace et pour qui la parole a la complicité des certitudes. Des professeurs dont la seule présence impose une force tranquille, comme un peu d'existence prolongée hors d'eux-mêmes. Ils m'ont épatée par leur savoir et leur éloquence et je suis heureuse de retrouver leurs yeux parmi vos regards. Vous m'avez beaucoup appris.

Je me souviens qu'arriver entre ces murs était pour moi comme me préparer à naître : excitant et terrifiant à la fois. Je n'étais rien encore et tout était possible. Y compris croire que le Funambule a deux arrêts, rester dedans et remonter involontairement avec lui, puis descendre à pied parce que finalement, c'est plus sûr.

Ici, j'ai appris à penser comme on apprend à marcher : malhablement d'abord, puis avec assurance. L'Université m'a offert de découvrir de nouveaux horizons, de repousser des frontières. Mes propres frontières, en me permettant d'étudier à Berlin, à deux reprises, très encouragée par le Professeur Näf qui, réinventant la Bible, me disait : « Partez, partez. Qui fuit, trouve ! ».

Le programme de Mobilité est une grande richesse, tant pour les étudiants qui profitent des échanges, que pour les universités partenaires. Au-delà de l'ouverture au monde, ils permettent aux jeunes esprits de confronter à d'autres leurs opinions et leurs méthodes. Ils participent ainsi à garder le savoir vivant et en efface l'aspect quelquefois passéiste. Mais l'essentiel de ces échanges est surtout qu'ils occasionnent de belles rencontres. Et aussi, sans doute, qu'ils permettent de voir que, peu important la culture ou la langue, la Vodka et le Gin ont partout le même goût. Oui, Berlin m'a laissé de belles images, mais je crois que les souvenirs ne suffisent pas : il faut vivre.

Vivre, regarder vers l'avant et sonder l'inconnu. Partager, créer des liens. C'est ce que je retiens aussi aujourd'hui de mon expérience neuchâteloise. L'Université encourage ses étudiants à toujours rester en réflexion, en contact et en mouvements – et je ne m'adresse pas là qu'au service des sports. Je pense surtout à la multitude de manifestations disséminées dans les différents instituts (conférences, cafés scientifiques, soirées littéraires) et à la disponibilité remarquable des professeurs qui animent ces réunions.

Une université qui vit est une université qui respire et dans laquelle plusieurs générations échangent constamment. Je crois que Neuchâtel est en ce sens une perle particulière. Aussi, lorsqu'elle se qualifie elle-même d'établissement à « taille humaine », je n'y vois pas une académie de proximité, mais une école pleine de diversité et de sensibilité. Il y a là un équilibre fragile, mais précieux, qui révèle quelquefois le talent particulier d'un étudiant, d'un chercheur, qui confirme la vocation d'un professeur.

L'Université abrite et forme de grands esprits. Elle rayonne grâce à eux et à travers eux. Ils laissent son empreinte partout où ils vont, blottie aussi dans leurs pensées. Elle est la fierté des hommes qui ont l'audace de créer et qui jamais n'arrêtent de se poser des questions. Elle est la vôtre aujourd'hui tout comme vous êtes la sienne.

Allocution de M. Blaise Godet
Alumnus de l'Université de Neuchâtel
Ancien ambassadeur de Suisse

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2013
Lorsque la connaissance rayonne
Samedi 2 novembre 2013
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

L'action internationale en faveur des Droits de l'Homme: où placer le curseur?

Je tiens d'abord à remercier de tout cœur l'Université de Neuchâtel, en particulier sa Rectrice Martine Rahier, de m'associer au Dies Academicus d'aujourd'hui et de m'avoir laissé libre dans le choix du thème à traiter. Pourquoi avoir choisi pour sujet l'action de la communauté internationale en faveur des Droits de l'Homme? Tout simplement parce qu'il me donne l'occasion d'aborder une question qui me tient à cœur, même si je suis conscient qu'il serait vain de prétendre la trancher une fois pour toutes, tant les réponses à donner dépendent de fait de l'environnement géopolitique considéré. Près de 40 ans au service du Département fédéral des affaires étrangères m'ont en effet convaincu de la nécessité comme des limites de l'engagement en faveur des Droits de l'Homme.

Le concept de Droits de l'Homme s'est considérablement enrichi au fil des décennies. Ce n'est pas le lieu d'opposer ici les droits civils et politiques aux droits économiques, sociaux et culturels. Les premiers, issus largement du Siècle des Lumières, garantissent des libertés fondamentales, telle la liberté d'opinion, d'expression, de religion, ou encore d'assemblée. Ils postulent en somme une abstention de l'Etat, censé, sous réserve bien sûr du maintien de l'ordre public, ne pas entraver le libre exercice de ces droits citoyens. Les seconds, eux, nés après la Seconde Guerre Mondiale, requièrent au contraire une action de l'Etat. Si le droit au logement, au travail ou à la santé, ne saurait fonder une prétention juridique contre l'Etat à un appartement, un emploi ou à des soins gratuits, il oblige néanmoins l'Etat à mettre en œuvre une politique favorisant la pleine réalisation de ces aspirations fondamentales. Certains auteurs décrivent ces droits comme étant de caractère programmatique.

Le Président du Sénégal Léopold Senghor disait volontiers que les Droits de l'Homme commencent au petit-déjeuner. Il voulait dire par là qu'avant de songer à bâtir un système démocratique garantissant droit de vote et liberté d'expression, un Etat avait l'obligation première de nourrir son peuple. Selon moi, droits politiques, dits de la première génération, et droits économiques et sociaux, entrés en scène plus tardivement, ne sont que les deux faces d'une même médaille. Encore une fois, il me semble vain de vouloir les opposer. La liberté de presse, par exemple, peut apparaître comme un objectif presque secondaire dans un Etat où la population vit dans un profond dénuement. A l'inverse, comment redresser un pays et solliciter le concours actif de chacun, quand l'autocratie locale musèle toutes les voix et s'ingénie à décourager toute initiative privée, par ambition de tout contrôler?

Les Droits de l'Homme forment donc un tout. Ils ont acquis désormais, sur le plan théorique du moins, une valeur universelle, depuis que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté en 1948 la Déclaration des Droits de l'Homme et que celle-ci a été réaffirmée lors de la Conférence de Vienne de 1993. Cette reconnaissance de la valeur universelle des Droits de l'Homme implique que leur mise en œuvre s'impose à tous les Etats et qu'un pays ne saurait légalement exciper de sa souveraineté ou de ses particularités culturelles ou religieuses pour s'affranchir de leur respect.

Certes la Déclaration de Vienne donne acte que le degré de réalisation puisse dépendre du niveau de développement économique des Etats. Quelle peut-être en effet la portée du droit à l'alimentation dans un pays périodiquement en proie à la sécheresse ou aux inondations? Aucun Etat ne saurait toutefois invoquer la pauvreté pour s'exempter du devoir de respecter la liberté individuelle ou l'intégrité corporelle.

Aujourd'hui, sous l'effet d'un impressionnant corpus de conventions internationales, de mécanismes d'application et de procédures d'enquête, chaque Etat a vocation à intervenir auprès d'un autre Etat en cas d'allégation de violations graves et répétées des droits fondamentaux de la personne. Une telle dynamique avait par exemple été introduite *expressis verbis* dans l'Acte final de Helsinki en 1975. L'URSS, qui voulait qu'en l'absence d'un traité de paix les frontières héritées de la Seconde guerre mondiale fussent officiellement reconnues, avait dû en payer le prix en acceptant que tout Etat participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe puisse demander des comptes à un autre Etat participant sur la manière dont celui-ci se conformait aux dispositions de la Troisième Corbeille, celle sur les libertés individuelles. L'Etat ainsi requis n'était pas fondé à se retrancher derrière la sacro-sainte non-ingérence dans les affaires intérieures pour se dérober.

L'idée qu'un Etat puisse légitimement se préoccuper de la manière dont un autre Etat traite ses propres ressortissants constitue une innovation récente dans les relations internationales. Cette évolution a conduit un certain nombre de pays, avant tout les Occidentaux, au travers de leurs diplomates ou de leurs organisations non gouvernementales à faire preuve d'un engagement marqué, qualifié parfois d'activisme déplacé et sélectif, car non dénué d'arrière-pensées politiques. C'est le reproche souvent formulé de "double standard".

Cette méfiance a été renforcée par le dessein de certaines puissances d'exercer des pressions, voire de prendre des sanctions en vue d'instaurer une meilleure gouvernance, terme suffisamment vague pour couvrir le respect des Droits de l'Homme, mais également la démocratie, le multipartisme et l'exigence de transparence ("accountability").

Ce militantisme en faveur des Droits de l'Homme et d'une manière générale de la dignité humaine fait régulièrement l'objet de critiques. Parmi les reproches adressés à l'encontre des Occidentaux figure celui de privilégier des valeurs individuelles, au risque d'entamer la solidité du lien collectif. A force de nantir chacune et chacun de droits inaliénables, nous finirions par oublier que l'être humain doit également assumer des obligations vis-à-vis de la Société. A cet égard, j'ai pu constater au Conseil des Droits de l'Homme, où je défendais les intérêts de la Suisse durant mon mandat de Représentant permanent de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève, l'émergence de deux mouvances aux contours parfois flous, l'une judéo-chrétienne, l'autre islamo-confucéenne, celle-ci prônant un certain relativisme culturel. Cet axe arabo-asiatique reçoit traditionnellement le renfort des "souverainistes" (Afrique du Sud, Cuba, Iran, Russie, Zimbabwe, etc.) qui vivent le débat multilatéral dans le domaine des Droits de l'Homme comme une atteinte à leur souveraineté. Ils dénoncent la "pensée unique" et demandent plus de souplesse dans la réalisation des objectifs.

Une autre critique porte sur le caractère sélectif de nos indignations. Nous serions plus enclins à dénoncer les violations et à proposer d'intervenir, militairement au besoin, lorsque nos intérêts bien compris sont en jeu, alors que nous resterions muets face aux exactions qui se produisent dans des régions dépourvues d'enjeux ou de ressources stratégiques. Arrêtons-nous à cette critique. Le reproche de partialité avait miné les travaux et la crédibilité de la défunte Commission des Droits de l'Homme. Le Comité des droits de l'Homme, qui lui a succédé, passe en revue sur une base quinquennale la situation de chaque Etat, petit ou grand, fort ou faible. Chaque pays a accepté jusqu'ici de jouer le jeu et s'est en quelque sorte déboutonné devant ses pairs, qui peuvent poser des questions et émettre des

recommandations, que l'Etat examiné accepte ou non. Loin d'être parfait le système a du moins le mérite de placer les nations sur pied d'égalité et de dépassionner le débat.

Une troisième critique a trait à notre prétendue impatience. Quand il nous a fallu à nous Occidentaux plus de deux siècles pour donner un tour concret aux valeurs forgées par des philosophes avant tout britanniques et français, nous voudrions que ce même chemin soit parcouru par les autres continents en quelques années seulement. L'objection n'est pas sans pertinence. Il y a parfois de la naïveté, voire de l'arrogance dans nos attentes.

Vient enfin une mise en cause des fondements mêmes de l'action en faveur de la dignité humaine et de l'Etat de droit, en termes clairs en faveur de la démocratie. Celle-ci ne conviendrait pas aux nations qui seraient trop jeunes pour la recevoir. Pire, la démocratie n'aboutirait en définitive qu'à accentuer les divisions de la société, même quand des observateurs internationaux jugent que le scrutin s'est déroulé dans des conditions acceptables. En d'autres termes la démocratie est parfois accusée d'aviver les tensions en laissant face à face majorité et minorité. Quand l'urne a sanctifié la victoire, il est arrivé que le vainqueur se considère légitimé à l'exploiter sans réserve. En d'autres termes, malheur aux vaincus! Ainsi est-il désormais admis qu'au Rwanda les premières élections "libres" en 1992 ont eu un effet pervers, en contribuant à rallumer la mèche entre les deux communautés.

En politique, l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions!

Permettez-moi encore d'évoquer un concept nouveau, même s'il rappelle à l'occasion la vieille diplomatie de la canonnière. Je veux parler du devoir d'ingérence, appelé ensuite droit d'ingérence, avant d'être définitivement ou non rebaptisé responsabilité internationale de protéger. A la suite des frappes de l'OTAN de 1999 en Serbie destinées à protéger la population du Kosovo, un certain nombre d'Etats ont souhaité définir les conditions dans lesquelles une intervention armée à des fins humanitaires pouvait être légalement décidée. Lors de leur Sommet de 2005 à New York les dirigeants de la planète se sont déclarés prêts à agir collectivement, lorsqu'un Etat n'est manifestement plus en mesure de protéger sa population contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre la paix. Mais là encore une controverse subsiste. Cependant qu'une stricte lecture du texte fait apparaître qu'un passage par le Conseil de sécurité de l'ONU est nécessaire avant tout recours à la force, d'autres Etats estiment que la dynamique du concept autorise l'action militaire, lorsqu'un Etat est manifestement incapable de faire face à une catastrophe humanitaire sur son territoire. Ainsi la Charte de l'Union africaine exige-t-elle simplement que l'Assemblée générale de l'Organisation constate l'existence d'un génocide, de crimes de guerre, ou de crimes contre la paix avant l'application de la contrainte armée. Ceci dit, il ne faut pas se leurrer. La décision d'intervenir militairement relèvera toujours de l'appréciation politique. Certaines situations sont jugées dignes de l'attention et même de l'action de la communauté internationale, d'autres non!

Assurément l'extension des Droits de l'Homme en tant que bien juridiquement protégé ainsi que le développement d'une véritable diplomatie des Droits de l'Homme ont fait naître des attentes dans nos opinions publiques. Je dirais même qu'aujourd'hui le citoyen se considère investi d'un droit de regard sur l'action, ou plutôt l'inaction de ses autorités. Prenons un exemple concret. La Suisse vient de signer avec la Chine un accord de libre-échange, plutôt bien reçu par les milieux économiques, mais que certaines organisations non gouvernementales jugent complaisant sous l'angle des Droits de l'Homme: l'instrument en question n'en demanderait pas formellement le respect, se contentant dans sa partie

préambulaire d'un simple appel à l'Etat de droit ("rule of law") et à la démocratie. Ces milieux demandent dès lors que le Parlement expose l'accord en question au référendum facultatif.

Cela me paraît personnellement aller trop loin. J'estime d'abord que la démocratie n'est pas le terreau de la diplomatie. Cette dernière est gouvernée par un autre principe, cher aux Romains, *pacta sunt servanda*, garant de la continuité et donc de la stabilité dans les rapports internationaux. Mais surtout, je vois que la situation des Droits de l'Homme s'est considérablement améliorée en Chine au cours des dernières décennies, même si la protection des libertés individuelles y est encore bien moindre qu'en Europe occidentale. Pourquoi la situation des Droits de l'Homme a-t-elle progressé? Sous l'effet de nos discours, de nos dialogues institutionnels? Pourquoi pas? Mais avant tout en raison de l'augmentation générale du niveau de vie induite par la politique économique du Gouvernement. Or cette croissance a reposé ces 30 dernières années avant tout sur la libéralisation du marché intérieur (encore fortement réglementé!) et son ouverture aux étrangers, c'est-à-dire sur l'abaissement des droits de douane, l'élimination des obstacles non tarifaires et d'une manière générale sur l'élimination des discriminations commerciales... ce à quoi s'emploie précisément notre accord de libre-échange! J'ai donc de la peine à comprendre l'hostilité affichée à son égard.

CONCLUSION

N'attendez pas de moi une conclusion tranchée. Oui, j'affirme la valeur universelle des Droits de l'Homme. Oui, je suis convaincu que les Etats ont le devoir de s'engager en faveur de la dignité humaine. Il ne s'agit pas à ce titre de faire œuvre d'apôtre ou de bon samaritain, mais de travailler dans notre intérêt bien compris à la sécurité des relations internationales. En Europe, nous avons en effet subi de plein fouet au siècle dernier les ravages liés à la suppression des libertés individuelles, à l'affaiblissement des contre-pouvoirs et au déferlement des nationalismes et des idéologies. Un Etat comme la Suisse, tributaire de ses échanges avec l'extérieur, se doit d'œuvrer pour que la force du droit l'emporte sur le droit de la force. Mais ce combat nous devons le mener avec réalisme et modestie. Il a fallu à l'Europe des siècles pour échapper à l'arbitraire du Prince et contenir dans des lois la toute-puissance de l'Etat. Rome ne s'est pas construite en un jour. Aujourd'hui, le chemin vers la démocratie et la bonne gouvernance n'est pas devenu plus aisé. Nous devrions le savoir et marquer moins d'intransigeance, souvent mauvaise conseillère, quand nos attentes sont déçues. En résumé, dans l'action internationale en faveur des Droits de l'Homme, si la ténacité est de mise, la patience l'est aussi! Et c'est dans ce double registre qu'opère une bonne diplomatie!

Je vous remercie de votre attention.

Collation des doctorats honoris causa

M. Jerome S. Bruner

Faculté des lettres et sciences humaines

Mme Dorothy L. Cheney et M. Robert M. Seyfarth

Faculté des sciences

DIES ACADEMICUS 2013

Lorsque la connaissance rayonne

Samedi 2 novembre 2013

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

**Laudatio de M. Jerome S. Bruner,
Dr h. c. de la Faculté des lettres et sciences humaines, Dies academicus 2013**

“*Fatti non foste a viver come bruti ma per seguir virtute e canoscenza*” (vous ne fûtes pas créés pour vivre comme des brutes, mais pour suivre la voie de la vertu et de la connaissance). C’est avec ces mots que Dante Alighieri, le “Sommo” poète italien du 13^e siècle, marque un épisode de la vie aventureuse d’Ulysse, héros grec, protagoniste d’un long et fameux périple en Mer Méditerranée. Le voyage d’Ulysse dans la perspective de Dante est la métaphore de l’aventure humaine par excellence : la recherche de la vérité à travers le parcours difficile et imprévisible de la connaissance.

A la manière d’Ulysse, Jerome Seymour Bruner, lauréat du prix Balzan, considéré comme l’un des plus grands protagonistes de la psychologie et en particulier de l’étude de l’apprentissage et de l’éducation au vingtième siècle, parcourut, en long et en large, les mers de la recherche sans jamais s’arrêter, sans manifester aucun besoin raisonnable de se reposer. Excellent navigateur (au sens propre du terme), il a concrétisé cette métaphore en 1972 quand le 17 juin, il entama sa traversée de l’Atlantique en bateau à voile (son « Wester Till ») quittant l’Université de Harvard (où il avait fondé le Harvard Center for Cognitive Studies) pour assumer sa fonction de professeur à Oxford. Au cours de son audacieuse vie de recherche et d’enseignement, il a reçu une vingtaine de doctorats *honoris causa* de la part d’Universités prestigieuses (entre autres Harvard, Yale, Oxford, la Sorbonne, Madrid, Roma « La Sapienza », etc.) et il a été décoré du Distinguished Service Award de l’American Psychological Association et de la CIBA Gold Medal for Distinguished Research.

Les recherches qu’il a conduites pendant plus de 60 ans ont alimenté de profondes ruptures paradigmatiques dans les sciences humaines: remarquables, ses travaux des années 1940 et 1950 sur la perception visuelle ont fondé le courant constructiviste du « New look ». Avec ses recherches sur les processus de résolution de problèmes, et plus généralement sur les relations entre action, pensée et langage, il a ensuite été l’un des pionniers du virage qui a mené à la révolution cognitive. Puis, dans les années 1980 et 1990, il a contribué à la renaissance de la psychologie culturelle par d’importants apports théoriques et empiriques. Nous pouvons penser, notamment, à ses études sur les formats d’interaction dans la relation mère-enfant, sur le rôle des récits, culturellement ancrés, dans le travail effectué par les êtres humains pour donner sens à ce qu’ils vivent.

Pour continuer son voyage, quand les eaux de la psychologie semblaient devenir un peu trop plates (à ses yeux, une partie de la recherche semble s’enliser dans l’artificialisme et dans une vision malheureusement mécaniciste de l’être humain), Jerome Bruner n’a pas hésité à virer vers de nouveaux territoires. La Faculté de Droit de la New York University lui a alors ouvert ses portes, confiante dans sa capacité de développer de nouvelles perspectives de recherche. Citons notamment deux de ses contributions (« *Minding the Law* » en 2000 et « *Making Stories: Law, Literature, Life* » en 2002) qui ont sensibilisé les juristes à accorder une certaine attention aux aspects pragmatiques, souvent négligés dans la perspective traditionnellement formelle du Droit.

Parallèlement, la large diffusion de ses publications et de ses idées a fortement consolidé l’image de la psychologie scientifique et particulièrement de ses apports à l’éducation. Certains de ses ouvrages (par exemple « *Head Start* », « *Reggio Children* » ou en français « *Comment les enfants apprennent à parler* ») ont aidé des générations de professionnels

(enseignants, psychologues, logopédistes notamment) et de parents à imaginer des contextes d'apprentissage fondés sur la reconnaissance des potentialités des expériences éducatives précoces. De nombreux étudiants de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel ont aussi l'occasion de lire et de se former avec les œuvres de J.S. Bruner.

J.S. Bruner est également un homme de relation, s'intéressant aux travaux de ses collègues dans le monde entier et cherchant à les mettre en synergie. Que Jean Piaget, né à Neuchâtel et ancien professeur de notre Faculté (1925-1929) avant de s'établir à Genève, ait été "découvert" par les universités américaines et soit devenu une célébrité mondiale doit beaucoup à l'intérêt que J.S. Bruner lui a porté. Il a notamment joué un rôle-clé en apportant un très précieux soutien aux recherches de Piaget en le recommandant régulièrement pour des financements auprès de la Rockefeller Foundation. C'est Bruner qui a aussi établi les liens nécessaires en Russie (bien avant la chute du Mur de Berlin) pour pouvoir traduire (dès les années '60) le célèbre psychologue russe Vygotsky. Or, ce Vygotsky connaissait, rappelons-le, les œuvres du jeune Piaget et en avait fait faire des traductions (en russe) dès la sortie de ses premiers ouvrages - déjà dans les années '20. Des raisons historiques et politiques ont ensuite rendu les contacts très difficiles.

J.S. Bruner a ainsi permis la diffusion des deux œuvres fondamentales laissées par Piaget et Vygotsky. Mais il n'a pas été qu'un passeur, on l'aura compris ! Ses travaux sur le développement humain et l'apprentissage vont s'inscrire dans la filiation de ces auteurs : il écrira en 1981 « c'est [l']œuvre [de Vygotski] qui m'a très tôt convaincu qu'il est impossible de concevoir le développement humain comme autre chose qu'un processus d'assistance, de collaboration entre enfant et adulte, l'adulte agissant comme médiateur de la culture »¹. C'est au développement de cette idée fondamentale qu'il a consacré une grande partie de ses travaux scientifiques, ce qui l'a conduit à devenir le chef de file de l'approche interactionniste dans les domaines du développement humain et de l'apprentissage.

Cette perspective épistémologique, et plus généralement l'œuvre immense de J.S. Bruner, a profondément inspiré un certain nombre de chercheurs de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, en psychologie et éducation, en logopédie et en sciences de l'information et de la communication notamment. Pour certains, il a été et est encore un compagnon de route ; ils lui sont redevables de tant de conseils, d'inspiration et d'amitié. Plusieurs anciens doctorants lui sont reconnaissants pour l'attention avec laquelle il les a reçus à New York. Et nous n'oublions pas le séminaire qu'il est encore venu donner à la Faculté des lettres et sciences humaines il y a trois ans. J.S. Bruner a donc des liens scientifiques et personnels avec Neuchâtel qui s'ancrent peut-être dans ses souvenirs d'enfance de la Suisse, puisqu'enfant, il est venu avec son père qui travaillait en étroite relation avec des horlogers du haut du Canton !

Il faut dire en conclusion que, pendant ce long voyage, Jerome Seymour Bruner n'a jamais oublié que la psychologie est une science humaine. En somme, le professeur J.S. Bruner est un authentique géant de la pensée qui a vécu une existence riche et engagée, toujours orientée vers l'avenir et le possible... Quand le 13 mars 2007 l'Université d'Oxford lui a dédié le bâtiment de la bibliothèque de psychologie (Jerome Bruner Building), il était fier et ému avec une seule et légère hésitation, le faisant chuchoter : « mais je suis encore en vie ! »

¹ Bruner, J.S. (1981). Préface à l'ouvrage *Savoir faire, savoir dire*. Paris, PUF, p.8.

En lui conférant le grade de Docteur honoris causa, l'Université de Neuchâtel reconnaît l'immense apport du professeur Jerome Seymour Bruner aux Sciences humaines et sociales.

Geneviève de Weck, professeur de logopédie et doyenne de la FLSH
Antonio Iannaccone, Anne-Nelly Perret-Clermont, professeurs de psychologie-éducation

**Laudatio de Mme Dorothy L. Cheney et M. Robert M. Seyfarth,
Dr h. c. de la Faculté des sciences, Dies academicus 2013**

« *Celui qui comprend des babouins contribue plus à la métaphysique que Locke ne l'a fait* ». Charles Darwin écrivait cette phrase remarquable dans son cahier de notes en 1838, soit 21 ans avant la publication de son œuvre maîtresse « *L'origine des espèces* ».

La métaphysique est la réflexion philosophique qui a pour objet la connaissance rationnelle de la nature des causes. On peut se demander si un tel sujet philosophique peut être appréhendé avec des méthodes issues des sciences naturelles : comment la démarche scientifique classique consistant en observation, hypothèses et expérimentation peut contribuer à apporter des réponses d'ordre métaphysique ?

Durant leur remarquable carrière de 35 ans de recherche sur les capacités cognitives des primates, nos deux Dr. honoris causa, les Professeurs Dorothy Cheney et Robert Seyfarth, contribuèrent largement à répondre à cette question fondamentale. Certains de leurs ouvrages offrent d'ailleurs des réponses philosophiques basées sur les résultats obtenus avec des singes vervet et des babouins.

Dans les années 1970, les sciences cognitives sur les animaux étaient dominées par des recherches en laboratoire sur la base de paradigmes simples comme celui du conditionnement, issu de la psychologie. C'est à cette époque que nos deux Dr. honoris causa commencèrent leurs post-doctorats sous l'égide du Prof. Peter Marler à la Rockefeller University de New York. En travaillant avec des singes sauvages dans leur milieu naturel, ils abordèrent alors certaines questions de métaphysique avec une approche expérimentale rigoureuse.

Ces techniques et cette vision novatrice ont eu pour effet de donner une impulsion considérable aux recherches de terrain. D'abord, menant des investigations grâce à des enregistrements vocaux, ils réussirent à démontrer, notamment, que les vocalisations des primates ne sont pas que des expressions réactives mais ont une fonction déterminante comme signaux sémantiques qui transmettent des informations au monde extérieur. Leurs résultats féconds dans ce domaine sont devenus des références citées dans les ouvrages de psychologie et d'anthropologie.

Par la suite, le travail théorique des Professeurs Cheney et Seyfarth sur les relations sociales et la réciprocité altruiste ont établi nombre des principes de base de l'écologie comportementale moderne. Ils ont inspiré un faisceau de recherches dans le domaine des études empiriques sur le comportement animal.

Si la grande qualité de ces deux scientifiques s'exprime indéniablement dans leur propre recherche, elle s'est aussi largement manifestée dans la supervision enthousiaste de nombreux jeunes chercheurs qui sont eux-mêmes devenus des experts internationaux en primatologie. Leur admirable faculté à transmettre leur propre fascination pour les capacités cognitives des primates reste une grande source d'inspiration pour les étudiants et chercheurs du monde entier.

L'envergure d'un chercheur se manifeste non seulement par son impact sur son domaine de recherche mais aussi par sa capacité à transmettre son savoir à une audience scientifique et

publique plus large. Dans ce contexte, deux ouvrages écrits par nos Dr. honoris causa « Comment les singes voient le monde (How monkeys see the world) » et « La métaphysique selon les babouins (Baboon metaphysics) » ont eu une influence déterminante. Après avoir analysé les capacités cognitives des primates sauvages avec leur méthodologie très pointue, nos deux Dr. honoris causa parvinrent à élargir leur vision scientifique en s'inspirant des sciences sociales pour poser des questions essentielles sur la question de l'esprit des animaux. Les ouvrages précités offrirent un point de vue insolite - et quelque peu provocateur - sur les similarités et différences entre l'homme et ses cousins simiesques.

Cette approche novatrice a permis l'ouverture d'un tout nouveau champ de recherche, si bien qu'à présent, de nombreux laboratoires travaillent sur la nature de la cognition des primates. Leurs résultats ont fait progresser plusieurs autres disciplines, notamment la philosophie, la linguistique et la psychologie.

Les carrières des Professeurs Dorothy Cheney et Robert Seyfarth sont étroitement liées, l'un étant psychologue et l'autre biologiste dans la même institution, l'Université de Pennsylvanie. Leur succès en couple « dual career » est remarquable, dans le monde actuel où la compatibilité entre travail et vie privée est un vrai défi. C'est grâce à leur succès commun que la Faculté des sciences a la chance de nommer deux Dr. honoris causa cette année.

Actuellement, l'Université de Neuchâtel travaille à la réalisation d'un Centre d'excellence en sciences cognitives qui œuvrera à la croisée de plusieurs disciplines, notamment la biologie, la psychologie et la sociologie. Or, cette recherche largement transdisciplinaire est tout à fait dans l'esprit et la continuité du travail de ce couple de pionniers, puisque la primatologie constitue une influence majeure dans le champ des recherches sur les fonctions cognitives humaines.

Ainsi, la Faculté des sciences est fière de proposer en duo les Professeurs Dorothy Cheney et Robert Seyfarth au titre de Docteur-e honoris causa en reconnaissance de leur exceptionnelle œuvre commune.

Le doyen de la FS, Prof. Peter Kropf